



Genève, le 28 juin 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Accueil de l'académie du Servette aux Evaux: la convention signée

Le canton, la Fondation des Evaux et l'Association Servette FC ont signé ce jour la convention relative au relogement temporaire de l'académie du Servette FC au centre sportif des Evaux. Une étape importante, qui s'inscrit dans la volonté partagée des signataires d'offrir aux jeunes joueurs et joueuses de la relève élite un pôle d'entraînement répondant aux exigences de l'Association suisse de football, tout en préservant les fonctions originelles du parc des Evaux et ses qualités environnementales pour l'ensemble de ses usagers et usagères.

Cette convention tripartite fixe les principes applicables à la planification, à la réalisation et à l'exploitation de ce pôle football temporaire. Cette solution, fruit de négociations et d'un travail de collaboration entre les acteurs du dossier entamé au printemps 2020, permet d'assurer les conditions de développement et d'entraînement nécessaires aux treize équipes de la relève élite cantonale du football.

Le canton, par l'intermédiaire du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, la Fondation des Evaux, par l'entremise de son président Cyril Huguenin, ainsi que l'Association du Servette Football Club, représentée par son président Felipe Ortiz, ont rappelé que l'objectif primordial au niveau du planning consiste en la mise en service du bâtiment temporaire et de deux terrains de football homologués selon les normes de l'Association suisse de football d'ici à avril 2022.

Thierry Apothéloz a souligné le travail gigantesque mené par les services de l'Etat, de l'identification du site comme pôle football temporaire à l'élaboration d'un plan mobilité novateur à même d'assurer une accessibilité optimale au site pour l'ensemble de ses usagers et usagères. "Plusieurs étapes importantes doivent être franchies d'ici au déménagement de l'académie, mais cette convention nous donne les moyens d'amener des solutions concrètes aux légitimes questions soulevées jusqu'ici", a affirmé le conseiller d'Etat. "En parallèle, l'Etat poursuivra son travail visant à définir le site prêt à accueillir un pôle football définitif".

La convention prévoit l'instauration d'un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant de chacune des parties et chargé d'analyser et d'étudier l'ensemble des points réglés dans ladite convention durant sa validité. Ce comité pourra proposer des mesures correctrices pour garantir le sain développement du site.

Il sied enfin de rappeler que cette signature ouvre la possibilité d'entamer la phase préparatoire des travaux de construction du futur cycle d'orientation (CO) de Balexert, conformément à la loi 12741 votée par le Grand Conseil le 29 avril. L'objectif de la convention signée ce jour est effectivement aussi de prévoir la libération par l'académie du Servette FC du centre sportif de Balexert pour permettre la réalisation du CO pour la rentrée 2025.

Pour tout renseignement complémentaire: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32.